

Un recrutement de policiers adjoints est d'actualité dans l'Est de la France.



Les départements de la Moselle (57) du Haut-Rhin (68) et du Bas-Rhin (67) de la région Grand-Est recrutent sur sélections des Policiers adjoint. Il est possible de faire acte de candidature jusqu'au 13 octobre 2023.

Les missions des policiers adjoints,

Les policiers adjoints (PA) participent aux côtés des fonctionnaires de police à l'accomplissement des missions de prévention et de répression de la délinquance, de surveillance générale et d'assistance aux victimes. Ils peuvent par exemple participer à l'accueil du public, effectuer sur la voie publique des patrouilles et des interventions de police. Ils seront affectés en fin de formation initiale dans des services territoriaux de la sécurité publique, ou si les départements en disposent, dans des services d'autres directions (police aux frontières par exemple).

Les conditions d'accès à l'emploi,

Aucune condition de diplôme n'est exigée pour participer aux sélections et accéder à l'emploi de PA, ouverts aux candidats de nationalité française, âgés de 18 à moins de 30 ans (détail des conditions consultable sur le site www.devenirpolicier.fr). Les candidats choisissent le ou les départements au sein du ou desquels ils souhaitent exercer leurs fonctions.

Rémunération et promotion sociale,

Contractuels, employés à temps plein pour une durée de trois ans renouvelable une fois, les PA sont rémunérés à 1 430 € net par mois (pendant toute la durée du contrat - hébergement gratuit lors de la formation).

Ils bénéficient d'une formation initiale en école de police durant les 18 premières semaines de leur contrat. Après un an de service, les PA bénéficient d'un accès réservé au concours de gardien de la paix. C'est le concours interne. Les PA lauréats feront alors partie intégrante de la fonction publique d'État, ce qui implique des possibilités d'évolution professionnelle très diversifiées durant toute leur carrière. Les PA bénéficient en outre d'une préparation gratuite à ce concours. Ils peuvent aussi disposer de dispositifs d'accompagnement dans le cadre d'une recherche d'emploi en dehors de la police nationale.

Les épreuves de sélection,

Elles se composent d'une épreuve écrite consistant à commenter une photographie représentant une scène de la vie courante permettant de vérifier la capacité du candidat à s'exprimer de façon correcte en français et à maîtriser la langue écrite, de tests psychologiques destinés à évaluer le profil psychologique et la capacité à travailler en groupe, de deux épreuves sportives : d'endurance cardio-respiratoire (dit du « Luc léger ») et de résistance musculaire (gainage), d'un entretien oral devant une commission. Cet entretien porte notamment sur la motivation du candidat pour l'emploi de PA.

Inscriptions,

Les inscriptions se font par téléchargement du dossier ou en ligne à partir du site : <https://www.devenirpolicier.fr/nous-rejoindre/CADET-PA/policier-adjoint#recrutementsencours>

N'hésitez pas à contacter vos conseillers au recrutement, à solliciter un rendez-vous !

CONTACT INFO:

Tél.: 03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr